

DELIBERATION N° 38

« Lire à la plage » - année 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 38*

LE DEUX JUIN DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 26 mai 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 23 et de la question n° 27 à la question n° 52), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 9 à la question n° 52), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 38), M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

Sont absents et excusés : M. LEFEBVRE François (de la question n° 24 à la question n° 26), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, M. VERGER Daniel, M. BEGOS Yves, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 8).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LANGLOIS Nicolas, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PETIT Michel à Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André à M. BAZIN Jean (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie à Mme LEVASSEUR Virginie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : Mme Sabine Audigou

Pour la 11^{ème} année consécutive, la Ville de Dieppe s'associe au Département de Seine-Maritime pour le renouvellement de l'opération « Lire à la plage » qui se déroulera sur le front de mer du samedi 2 juillet au mardi 30 août 2016.

Pendant la durée de l'opération, « l'espace accueil » ouvrira tous les jours de 11 h à 19 h. Un fonds de 1 000 livres sera sélectionné par la médiathèque départementale dans le respect de la diversité des collections et des publics. Seront également mises à disposition du public des brochures touristiques. La Ville pourra aussi proposer les siennes, après avoir obtenu l'aval du Département.

Trois animateurs seront recrutés par le Département de Seine-Maritime pour conseiller le public et animer le site. Les services D'Lire et DVAH proposeront un programme d'animations (jeux et conférences) tout au long de l'été sur le site "Lire à la plage".

L'installation, l'aménagement, la désinstallation ainsi que la prise en charge de l'assurance des équipements mobiliers et immobiliers seront à la charge du Département.

La Ville s'engage à intervenir en cas d'incident de sécurité et assurera une surveillance régulière du site en dehors des heures d'ouverture au public.

Vu : le code général des collectivités territoriales en son article L.2121-29,

Considérant :

- le succès grandissant de cette opération, la qualité du choix des livres, des animations et surtout la gratuité de la prestation estivale,
- la nécessité de définir les modalités de partenariat entre la Ville de Dieppe et le Département de Seine-Maritime,
- l'avis formulé par la commission n°2 en date du 24 mai 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le renouvellement de l'opération « Lire à la Plage » pour 2016,**
- **autorise Monsieur Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et le Département de Seine-Maritime.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
